



CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 19 novembre 2021

A 20h30

En mairie de Féricy

Ordre du Jour :

- I. Approbation de la convention de mise à disposition des salles communales aux associations - Délibération n°
- II. Modification de la régie communale : ouverture d'un Dépôt de Fonds au Trésor auprès de la DDFIP de Seine-et-Marne - Délibération
- III. Décisions modificatives budgétaires - Délibération
- IV. Attribution du marché de fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéoprotection - Délibération
- V. Demande de subvention DETR 2021 pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection - Délibération
- VI. Demande de subvention à la Région Ile-de-France pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection - Délibération
- VII. Signature d'une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) - Délibération
- VIII. Remplacement d'un suppléant au SDESM - Délibération
- IX. Remplacement d'un suppléant au Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie - Délibération
- X. Tarifs des nouveaux goodies - Délibération
- XI. Commissions non obligatoires de la commune
- XII. Questions diverses

Présents :

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER Paddy, DJORDJEVIC Cécile, FONTAINE Corentin, FOURGOUX Catherine, GARNOTEL Virginie, GERMAIN Jean-Luc, HAMEON Yoann, MENET Sophie, ROCHER Catherine

Absents :

Hervé DESPOTS ayant donné pouvoir à Manel BOURGES

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Cécile DJORDJEVIC est désignée secrétaire de séance

Les membres du conseil approuvent et signent le compte-rendu du conseil du 17 septembre 2021.

Avant de débiter la séance du conseil, M. le Maire informe les conseillers que suite aux dernières annonces gouvernementales concernant les consignes sanitaires, le public n'est pas autorisé à assister à la séance.

M. Le Maire informe les conseillers de la démission de Mme Frédérique HALL en date du 04 octobre 2021.

I. Approbation de la convention de mise à disposition des salles communales aux associations - Délibération n°2021-46

Afin de régler et clarifier l'utilisation des salles communales par les associations fériciennes, il est proposé d'établir une convention annuelle d'utilisation des salles communales.

Cette convention a été présentée aux associations et leurs remarques y ont été intégrées.

Vu la convention susvisée,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la "convention de mise à disposition d'une salle communale à une association féricienne".
- autorise M. le Maire à signer cette convention avec chacune des associations utilisant une salle communale.

II. Modification de la régie communale : ouverture d'un Dépôt de Fonds au Trésor auprès de la DDFIP de Seine-et-Marne - Délibération n°2021-47

Monsieur le maire propose aux membres du conseil de modifier le fonctionnement de la régie communale à travers l'ouverture d'un compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor). Le Trésor Public recommande fortement aux collectivités l'ouverture de ce compte DFT afin de faciliter le paiement et versement, moderniser et sécuriser le fonctionnement de la régie.

Cela permettra notamment d'améliorer la traçabilité et la lisibilité des opérations de la Régie, diversifier les modes de paiement, moderniser les moyens d'encaissement, et enfin limiter dans tous les cas le maniement des espèces.

L'ouverture d'un compte « Dépôts de Fonds au trésor » pour une régie présente de nombreux avantages pour l'usager mais également pour la collectivité locale et le régisseur. Le compte DFT facilite les dégagements de fonds par le régisseur de recettes qui peut procéder au reversement d'une partie des fonds, directement par virement bancaire grâce à une application sécurisée DFT-Net sans avoir à se déplacer.

Avec un compte DFT, le régisseur dispose d'un accès direct et sécurisé, via DFT-Net, à l'ensemble des opérations liées à sa régie, en dépense ou en recette, quel que soit le mode de règlement utilisé.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le maire à entreprendre les démarches nécessaires pour l'ouverture de ce compte DFT auprès de la DDFIP de Seine et Marne.

III. Décisions modificatives budgétaires - Délibération n°2021-48

Suite aux échanges avec M. le trésorier général concernant la renégociation des 2 emprunts (contractés lors des mandats précédents), il lui semble nécessaire de procéder à des jeux d'écritures comptables liés à ces renégociations.

Même si ces écritures n'ont aucune incidence sur le budget communal (vase communiquant d'une section à l'autre), la réglementation impose que toute modification du budget initial doit être validée par l'organe délibérant.

Par délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

Pour le contrat 97614 :

Mandat au compte 166 pour 109 757.56 euros

Titre au compte 166 pour 109 757.56 euros

Mandat au compte 6688 chapitre 042 pour 17 401.88 euros

Titre au compte 1641 chapitre 040 pour 17 401.88 euros

Pour le contrat 72150888178 :

Mandat au compte 166 pour 138 222.16 euros

Titre au compte 166 pour 138 222.16 euros

Mandat au compte 6688 chapitre 042 pour 34 903.40 euros

Titre au compte 1641 chapitre 040 pour 34 903.40 euros

IX. Attribution du marché de fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéoprotection - Délibération n°2021-49

Dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection sur la commune, comme annoncé dans nos vœux de campagne, une procédure spécifique doit être respectée. Le diagnostic de la gendarmerie a été effectuée, il s'en suit alors la passation du marché, les demandes de subventions puis la réunion publique.

Le marché de fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéoprotection a donc été lancé le 18 octobre 2021 sur la plateforme www.e-marchéspublics.com. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée.

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres

L'offre la plus disante est de 78 153,40 € HT

L'offre la moins disante est de 66 907,71 € HT

Après analyse des offres en commission et notation en fonction des critères de sélection des offres :

Prix des prestations : 50 %

Valeur technique : 40 %

Contrat de maintenance et livraison (logiciel, formation...) : 10 %

La société IBSON a obtenu la meilleure note soit 97,1/ 100, de plus elle intègre dans son offre le logiciel de liaison avec la Gendarmerie DAVI 77, chose que les deux autres ne proposent pas.

A 1 voix contre, 1 abstention et 10 voix pour, les membres du conseil municipal décident d'attribuer ce marché à l'entreprise IBSON pour un montant HT de 71 070,00 € HT sous condition de l'obtention de 75 % de subventions.

Mme Menet demande si la vidéoprotection comporte un réel intérêt financier et une réelle utilité et questionne sur le montant de la maintenance à l'année.

Monsieur Germain répond que la maintenance aura un coût approximatif (à négocier) de 3000 € par an et que la vidéoprotection permet de réduire les incivilités et les cambriolages en forte hausse ces derniers mois.

Il ajoute que c'était une promesse de campagne que nous souhaitons tenir et que, dernièrement, il a été interpellé à ce sujet par plusieurs habitants.

Mme Menet demande pourquoi la réunion publique aura lieu après la notification du marché et les demandes de subventions.

Monsieur Fontaine répond que c'est la procédure habituelle conseillée par la gendarmerie et appliquée par les communes.

Monsieur Carpenter indique que les « jeunes » qui font les dégradations sont sans emploi ou déscolarisés et sans possibilité de faire des activités.

Mme Bourges lui répond qu'il se trompe dans son diagnostic et que les « jeunes » fériciens n'ont pas ce profil.

V. Demande de subvention DETR 2022 pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection - Délibération n°2021-50

Suite à l'attribution du marché de vidéoprotection, la demande de subvention au titre de la DETR doit être envoyée en Préfecture avant le 15 décembre 2021.

Subvention DETR 2022	40 % du montant HT soit 28 428,00 €
Subvention Région	35 % du montant HT soit 24 874 ,50 €
Part communale – Autofinancement	25 % du montant HT soit 17 767,50 €

A 1 voix contre, 1 abstention et 10 voix pour le conseil municipal décide :

- d'approuver l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 71 070,00 HT soit 85 284,00 € TTC
- d'autoriser à inscrire au budget 2022, la part restant à la commune
- de s'engager à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'avis d'adoption du dossier de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022
- de mandater M. le maire pour déposer le dossier de subvention « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » auprès de l'Etat
- de mandater M. le maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

VI. Demande de subvention à la Région Ile-de-France pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection - délibération n°2021-51

Suite à l'attribution du marché de vidéoprotection, une subvention de 35 % du montant HT peut être obtenue auprès de la Région Ile de France soit :

Subvention Régionale	35 % du montant HT	soit 24 874,50 €
Subvention DETR 2022	40 % du montant HT	soit 28 428,00 €
Part communale – Autofinancement	25 % du montant HT	soit 17 767,50 €

A 1 voix contre, 1 abstention et 10 voix pour le conseil municipal décide :

- d'approuver l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 71 070,00 HT soit 85 284,00 € TTC
- d'autoriser à inscrire au budget 2022, la part restant à la commune
- de s'engager à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'avis d'adoption du dossier par la Région Ile de France
- de mandater M. le maire pour déposer le dossier de subvention auprès de la Région Ile de France
- de mandater M. le maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

VII. Signature d'une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) - Délibération n°2021-52

Auparavant les amendes étaient dressées via un carnet à souche. Dorénavant le traitement des amendes est automatisé. Afin d'obtenir de la Préfecture les codes d'accès à l'application ANTAI, une convention doit être signée. M. Le Maire précise qu'à ce jour aucune verbalisation n'a été effectuée sur lka commune.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

VIII. Remplacement d'un suppléant au SDESM - Délibération n°2021-53

Suite à la démission de Frédérique HALL, un nouveau suppléant doit être désigné.

Manel BOURGES propose sa candidature

Par délibération et à l'unanimité Manel BOURGES est désignée suppléante au Syndicat Départementale des Energies de Seine-et-Marne.

IX. Remplacement d'un suppléant au Syndicat Mixte des 4 vallées de la Brie - Délibération n°2021-54

Suite à la démission de Frédérique HALL, un nouveau suppléant doit être désigné.

Catherine ROCHER propose sa candidature

Par délibération et à l'unanimité Catherine ROCHER est désignée suppléante au Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie

X. Tarif des nouveaux goodies - délibération n°2021-55

Suite à la création de nouveaux goodies, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants et de retirer de la vente les sacs en toile:

Monbento : 45 €

Tee-shirt : 15 €

Cuillère : 6 €

Pilulier : 8 €

Magnet : 5 €

XI. Commissions non obligatoires de la commune

Personne ne s'étant manifesté au secrétariat afin d'intégrer l'une de ces commissions, ce point est annulé

XII. Questions diverses

Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux :

³⁵₁₇ La restitution de la grande consultation citoyenne pour l'élaboration de son projet de territoire qui s'est déroulé du 17 septembre au 17 octobre 2021 a eu lieu le 18 novembre au siège de la CCBRC. Cette consultation citoyenne a pour but de mieux connaître les besoins, les attentes et la vision des usagers sur le territoire.

Cette consultation révèle que la très grande majorité des habitants ont fait le choix d'habiter sur ce territoire en raison de la qualité de son cadre de vie, du cadre rural et environnemental et parce que le territoire a l'avantage non seulement de faciliter l'accès à la propriété mais a l'avantage d'être proche de grands centres urbains.

Parmi les enjeux à développer les années à venir, les habitants souhaitent que le cadre de vie, les espaces naturels et le patrimoine architectural soient un enjeu majeur du projet de territoire comme l'amélioration des conditions de déplacement, l'accueil des professionnels de santé ou encore le développement économique du territoire.

³⁵₁₇ Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) a été adopté lors du Conseil communautaire du 08 novembre 2021

Ce contrat liste les projets portés les communes membres de la CCBRC. Le CRTE ne pouvant s'envisager que dans une perspective pluriannuelle, il mentionne les projets d'investissement de la CCBRC et de ses communes au-delà de 2021, sans que l'État ne puisse, en vertu du principe d'annualité budgétaire, s'engager financièrement quant à leur financement. Ce contrat pourra, tous les ans, faire l'objet d'un avenant afin de compléter les projets déjà annexés pour qu'ils soient prêts à démarrer ou bien pour en inscrire de nouveaux. Le projet de cantine a été intégré dans le CRTE avec le projet de création d'une chaufferie pour l'école, la salle des fêtes et la future cantine.

³⁵₁₇ Le plan de zonage de l'assainissement va être revu début 2022 par la CCBRC afin de s'étendre jusqu'au cimetière route de Barbeau. La commune envisage par la suite la vente d'un terrain afin d'aider au financement ses projets à venir. La viabilisation complète nécessite la mise en conformité de la défense incendie (15 000 € pour la commune) et la création d'une voie de desserte.

Projet Domaine de la Salle : Une réunion avec les investisseurs en présence d'un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie et d'une représentante de la CCBRC a eu lieu au début du mois. Cette réunion n'a pas été concluante, aucun support de présentation de la part des investisseurs et beaucoup d'interrogations quant à leur projet dans le parc. Des vérifications sont en cours au niveau du PLU pour connaître les possibilités de réalisation dans le parc du Domaine.

Nouvelle mairie : Le déménagement de la mairie dans l'annexe se précise (la Poste déménage le 25/11), les travaux étant quasiment terminés. Une réflexion devra être menée par l'ensemble des conseillers lors d'une commission patrimoine sur l'avenir de l'ancien bâtiment de la mairie. La Chambre de Commerce et d'Industrie peut nous aider sur plusieurs hypothèses.

Bénévoles : M. le Maire tient à remercier l'ensemble des bénévoles de la commune et particulièrement ceux qui se donnent beaucoup de mal sur le mur de clôture du Domaine.

Intervention de M. Carpenter concernant la démission de Mme Hall : Monsieur Carpenter regrette qu'aucun message de remerciement n'ait été adressé à Mme Hall pour ses actions pour la commune. Il précise que pour lui c'est une personne très compétente et remarquable. Il ajoute que nous l'avons même appelée à l'entre deux tour pour travailler sur le projet de l'église.

M. le maire précise qu'elle était élue et qu'à ce titre elle a été contactée par les élus sortants (M. Germain en charge des travaux au mandat précédent) comme tous les autres élus du premier tour pour travailler sur ce projet, d'autant plus qu'elle s'était présentée au cours de la campagne comme spécialiste du mécénat de par sa profession.

Monsieur le maire indique à M. Carpenter que c'est son avis personnel, qu'il ne partage pas tous ses sentiments et que ce dernier a une vision partielle de la situation. Par ailleurs, il indique qu'il a été extrêmement blessé de la diffusion de sa lettre de démission le lendemain même sur le blog d'un particulier.

M. Alleyrat réagit en précisant qu'il a été très affecté par sa démission dans le sens où, travaillant directement avec elle depuis plusieurs mois sur la Lettre de Féricy, il aurait aimé être mis au courant et pouvoir discuter avec elle. Or elle ne s'est pas présentée à la commission Communication organisée spécialement pour elle le 16 septembre (elle a prévenu Monsieur le maire 1 heure avant) et n'est pas venue également au conseil municipal du 17 septembre (un pouvoir a été transmis le 17 septembre à 18h). Elle avait par ailleurs assuré à Monsieur Alleyrat (mail du 24 septembre) s'occuper du sommaire et du planning de la lettre mais cela a simplement abouti à sa démission sans autre forme d'explication le 4 octobre, repoussant d'autant la diffusion de la lettre d'information aux fériciens.

Sécurité (Rapporteur : Corentin Fontaine) :

Un véhicule a été fortement dégradé dans la rue du Montceau dans la nuit du 14 au 15 novembre.

Ses 4 pneus ont été crevés, et toute la carrosserie a été taguée et rayée. Une enquête de gendarmerie est en cours. Beaucoup d'incivilité dans cette rue sont causées par les problèmes de stationnement. Un devis de marquage des emplacements de stationnement est en cours, mais ce marquage diminuera de 1/3 le stationnement. Une enquête sera réalisée au préalable auprès des riverains de cette rue.

Finances (rapporteur : Virginie Garnotel)

Les finances communales en cette fin d'année sont bonnes. Beaucoup de gros projet coûteux à venir (Eglise / cantine). M. le Maire félicite les acteurs du budget car l'excédent de fonctionnement a augmenté de 30 000 € par rapport au début du mandat. Chacun respecte le budget qui lui a été alloué et travaille en bonne intelligence avec le secrétariat de mairie.

Scolaire (Rapporteur : Catherine Fourgoux) :

Les travaux de l'école ont été terminés durant les vacances scolaires.

Le conseil de classe commun des écoles de Machault et Féricy s'est déroulé dans une très bonne ambiance.

Les mesures de la qualité de l'air réalisées par la CCBRC à l'école auront lieu entre le 22 et le 26 novembre.

L'exercice anti-intrusion à l'école aura lieu mardi 23 novembre avec l'aide de plusieurs élus à la demande de la directrice.

La prochaine commission RPI sera l'occasion d'acter le changement de statut pour la réalisation d'une cantine à Féricy.

Des cours d'informatique vont être donnés aux élèves par un féricien.

Animations (rapporteur : Yoann Haméon) : nous sommes dans une période plus calme. Des recherches sont menées actuellement pour trouver des musiciens ou des groupes pour les manifestations de l'année prochaine. Des subventions ont été demandées à la CCBRC pour la Nuit du Conte et le Festival au coin des rues (possibilité d'avoir 2000€ par manifestation)

Lettre d'info (rapporteur : Paul Alleyrat) : La Lettre de Féricy à venir sera plus conséquente que les précédentes. Elle ne sera plus bimestrielle mais trimestrielle. Il a effectué, à sa demande, une sortie avec les chasseurs de Féricy, lui-même n'étant pas du tout chasseur et n'y connaissant rien. Il a beaucoup apprécié leur accueil, leur professionnalisme et la rigueur déployée pour la sécurité de tous. Cela fera l'objet d'un futur article. Il remercie Mme Breuillé pour sa contribution à la lettre et précise que leur collaboration nécessitera certainement quelques ajustements mais que ça se présente bien.

Intervention de Mme Menet concernant les conseils municipaux en huis clos : Mme Menet regrette que les conseils municipaux aient lieu depuis longtemps en huis clos et qu'il y a un manque de transparence de la part de la commune.

Mme Djordjevic indique que c'est malheureusement la réglementation et la situation sanitaire actuelles qui empêchent la tenue de conseils avec du public et que ce n'est pas une volonté de la commune. Par ailleurs, les comptes rendus sont affichés et accessibles sur le site de la mairie en temps et en heure.

Mme Menet demande officiellement à ce que les conseils soient filmés.

M. le maire indique que ne pouvant s'y opposer elle peut s'en occuper.

Mme Fourgoux indique que la retransmission doit être faite en direct.

Madame Djordjevic intervient en demandant où était Madame Menet ces derniers mois, car absente des conseils ou des réunions du SIRP et ne répond pas aux messages.

Réponse inaudible de Mme Menet

Mme Bourges intervient en précisant que la vie communale ne s'arrête pas au conseil municipal. Elle ajoute que « dans un souci de transparence », elle s'appliquera pour les prochains conseils à rendre compte aux fériciens de toutes les actions entreprises, ainsi que les présences et le travail qui est fait par chacun (réunions, commissions communales ou autres, permanences lors des festivités et des événements communaux, etc.).

M. le maire ajoute qu'il faut travailler ensemble tout le temps et pas seulement pendant 1 heure au conseil municipal.

Madame Menet constate qu'il est difficile de travailler avec cette équipe depuis le début du mandat et que ça perdurera probablement jusqu'à la fin.

Monsieur le maire lui répond que pour cela il faudrait déjà commencer par travailler.

Urbanisme (rapporteur : Cécile Djordjevic) : Recours contentieux sur deux déclarations préalables : le rapporteur public du Tribunal Administratif a rendu son rapport au juge, l'avocate de la commune est en attente du jugement final. Recours sur permis de construire à suivre également.

Cantine (rapporteur : Cécile Djordjevic) : Le projet avance avec le passage prévu du géomètre le 24 novembre afin de borner le terrain en cours d'acquisition et de réaliser un plan topographique de la zone pour l'architecte. Des bureaux d'études géotechniques sont en cours de consultation pour la mission géotechnique.

Action sociale (rapporteur : Manel Bourges) : Mme Bourges remercie les bénévoles qui ont œuvré pour l'atelier couture pour la réalisation des sacs des colis de Noël. Mme Rocher précise que les prochains ateliers auront lieu les 26 et 27 novembre.

Les colis de Noël comporteront les mêmes produits que l'année dernière excepté pour le plat principal. Le budget est un peu dépassé mais c'est un choix assumé que de privilégier les fournisseurs locaux.

Pour le Noël des enfants, il faudra prévoir l'installation de la salle des fêtes (estrade) avec les employés municipaux ; nous sommes aussi à la recherche d'un Père Noël et d'aides pour la balade des lutins. Les livres et les chocolats ont été commandés. La décoration de la salle des fêtes est prévue les 8 et 9 décembre avec le concours d'Hélène Deborde qui se charge de voir avec les parents d'élèves.

Une collecte de jouets organisée par la CCBRC (comme l'année dernière) est prévue le 4 décembre au matin.

Les dons pour l'église se montent actuellement à 15 443€. Nous devons recontacter le responsable de la Fondation du Patrimoine pour la date anniversaire de la convention.

Pour rappel un concert organisé par les Concerts de Poche est prévu le 11 décembre à l'église à 20H. Il faudra également des bénévoles pour le stand mairie.

Cérémonie du 11 novembre : L'ensemble du conseil municipal remercie la directrice de l'école pour l'organisation de la chorale ainsi que Mme Germain pour la réalisation du pot de l'amitié.

Divers

La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 9 janvier 2022 à 16 h à la salle des fêtes.

Les concerts pour promouvoir la réfection de la toiture ne pourront plus avoir lieu dans l'église à compter du mois d'avril, date prévue pour le démarrage des travaux.

Séance levée à 23h40